Image not found or type unknown

Vente biens immobiliers suite succession

Par **Anna Marie**, le **10/10/2014** à **12:12**

Bonjour,

Ma mère, décédée depuis le 16/08/2014 a laissé un testament en faveur de ma soeur, soit 2/3 pour elle et 1/3 pour moi puisque nous sommes les 2 seules héritières.
Lors de la convocation devant le notaire, pourrais-je bloquer cette succession en refusant la vente des 3 appartements suite à un déménagement de leur contenu par ma soeur. Je n'ai pas été consultée, étant à 900 Kms.
Merci pour vos conseils.
Cordialement,
Anna Marie

Par **Afterall**, le **11/10/2014** à **09:21**

Bonjour,
Vous pouvez effectivement vous opposer à la vente d'un bien immobilier pour lequel vous être propriétaire indivis.
Toutefois, comme nul n'est sensé dans l'indivision, votre sœur pourra porter l'affaire devant le TGI. Le juge sera alors tenu de procéder au partage de l'indivision. Concrètement, les biens en question seront vendus aux enchères.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés